

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 73 (1985)

Heft: [3]

Rubrik: D'un canton à l'autre

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'un canton à l'autre

LE BOUT DU TUNNEL (VS)

Il y a cinq ans, l'Union commerciale valaisanne (association patronale) dénonçait unilatéralement la convention collective qui régissait le travail des vendeuses. Depuis cette date, les pourparlers entre cette association et la Fédération valaisanne des syndicats chrétiens sont gelés et les syndicats multiplient leurs appels pour que le Conseil d'Etat élabore un contrat-type de travail. Une question écrite, déposée en novembre 1981 par la Conseillère nationale et députée Françoise Vannay ne recevra une réponse qu'en mai 1983, preuve que le Gouvernement n'est pas trop vivement préoccupé par le sujet. C'est finalement sous la pression de deux pétitions (CRT et ACTERVA), rassemblant plus de 7 000 signatures, que le contrat-type verra le jour.

La procédure de consultation s'est terminée le 25 janvier dernier. Les salaires prévus pour les vendeuses oscillent entre 1 600 et 2 600 francs par mois. Ce n'est pas le Pérou, évidemment, mais c'est quand même mieux que les 1 125 francs par mois que gagnent certaines vendeuses aujourd'hui, voire les 6,50 francs de l'heure ! — (ccr)

« ETRE FEMME AUJOURD'HUI » A LAUSANNE

Cette exposition, préparée par la Commission fédérale pour les questions féminines, vient d'être présentée à la Maison de la femme à Lausanne, après avoir déjà passé dans plusieurs villes suisses. Composée de panneaux mobiles et facilement transportables, elle existe en plusieurs exemplaires et le souhait de la Commission fédérale est qu'on la montre un peu partout.

L'exposition suit de manière très souple le déroulement chronologique d'une biographie féminine, par des photos, ainsi que des dessins de Claire Brétecher, photos et dessins commentés de façon très concise.

C'est l'idéal pour accompagner un débat sur la condition féminine dans une école, dans une association, dans un parti politique. L'exposition est gratuite et l'on peut obtenir de plus amples renseignements au 021/20 04 04, à la Maison de la femme à Lausanne, le vendredi matin.

Ajoutons que lors de la présentation d'ETRE FEMME AUJOURD'HUI à Lausanne, la Maison de la femme, à laquelle s'étaient jointes trois associations, avait organisé :

- une table ronde sur le thème « Des femmes parlent de leur choix de vie » (cf. article p. 15) ;
- une exposé de Mary-Anne Barbey sur « La solitude » ;
- une conférence du professeur Michel Grossen sur « La révision du droit matrimonial ». — (sch)

JURA : LES FEMMES CADRES S'ORGANISENT

Un nouveau club est né dans le Jura : celui de l'Association des femmes de carrières libérales et commerciales, plus connue sous le sigle BPW (business and professional women).

Le BPW est né dans les années 1920 aux Etats-Unis et compte aujourd'hui environ 250 000 membres dans 66 pays. En Suisse, on dénombre 21 sections. Celle du Jura, créée à l'initiative du Bureau de la condition féminine, compte pour l'instant 26 personnes, femmes oc-

cupant un poste à responsabilités, exerçant une profession universitaire indépendante (ou jugée équivalente) ou encore temporairement sans travail et intéressées par les buts de l'association, à savoir :

- favoriser la promotion des femmes de carrières libérales et commerciales et les rapports amicaux entre ses membres ;
- établir des contacts avec les autres Clubs de l'Association suisse et de la Fédération internationale, et contribuer à la réalisation de leurs buts ;
- encourager les femmes à acquérir une formation et à utiliser leurs compétences.

Pour 1985, le programme d'activité du Club Jura comprend des rencontres mensuelles, des visites culturelles, des conférences publiques, des séances d'information et des échanges professionnels. Des rencontres amicales avec des associations sœurs et d'autres sociétés féminines jurassiennes auront également lieu. Et bien entendu, toutes celles qui désirent s'affilier au club sont les bienvenues. — (mh)

PAPA LIT, MAMAN COUD (VD)



Nous vous avions présenté en avant-première, dans notre numéro de juin 1984, l'étude réalisée par le groupe de Lausanne de l'ADF sur « L'image de la femme dans les manuels scolaires ». Cette étude, qui se rapporte aux brochures en usage dans plusieurs cantons romands pour la 4e primaire, est désormais disponible sous la forme d'un volume de 128 pages au prix de 25 francs (prix coûtant). Des extraits peuvent être obtenus au prix de 8 francs (adresse : Lise Graf, Rochettaz 22, 1009 Pully, tél. 021/28 22 83).

Sans revenir en détail sur les conclusions de ce gros travail, mené à bien par une équipe de 10 personnes, rappelons que la sous-représentation féminine dans les brochures examinées (255 personnages féminins contre 620 person-

nages masculins), l'absence de modèles valorisants pour les fillettes et le recours à des stéréotypes déjà dépassés ont de quoi choquer toute personne tant soit peu attentive au problème de l'égalité en matière d'éducation.

Malheureusement, ni les enseignants ni les parents, dans leur ensemble, ne sont encore suffisamment sensibilisés. Une enseignante qui a collaboré activement à la direction de l'étude racontait, lors de la présentation à la presse, qu'elle-même ne s'était jamais préoccupée de cet aspect des choses avant d'être contactée par l'ADF. Elle s'efforce à présent d'ouvrir les yeux à ses collègues. C'est une démarche qu'il faut recommander à tous ceux qui lisent ces lignes et qui sont concernés par les problèmes d'éducation.

Les responsables de l'étude sont fermement décidées à lui donner des suites concrètes. Elles ont pris contact avec le DIP vaudois, fortes des bonnes intentions proclamées par les autorités du canton en cette matière déjà depuis plusieurs années. Elles ont aussi obtenu de la COROME (Commission romande des moyens d'enseignement), à Neuchâtel, un droit d'examen (purement consultatif, bien sûr !) sur les moyens d'enseignement en voie d'élaboration. Et elles espèrent que cette ébauche de collaboration aboutira, de fil en aiguille, et à plus ou moins long terme, à une réflexion au niveau de la conception même des manuels. — (sl)

d'un canton à l'autre

FRIBOURG : COMMISSION- TAMPON

Née en décembre 1982, la commission pour les questions féminines compte 14 membres, dont 3 hommes. Le Centre de liaison et la section fribourgeoise de la FRC y ont une déléguée qui assiste aux séances avec voix consultative. Rattachée au département de l'Intérieur, son rôle est de répondre aux questions que lui soumet le Conseil d'Etat ; elle n'a pas à prendre des initiatives, elle n'est pas mandatée pour cela. Si les femmes fribourgeoises ont des problèmes qu'elles aimeraient voir traités par la Commission, elles doivent avoir recours à la voie démocratique qui passe par une interpellation, un postulat ou une motion déposée par un ou une député au Grand Conseil. Heureusement, la Commission compte quatre députés de trois partis différents.

En deux ans, la Commission s'est réunie moins d'une dizaine de fois. Elle a traité notamment de la participation des femmes à la défense générale lors de la procédure fédérale de consultation : la réponse du Conseil d'Etat à Berne a suivi de très près son préavis. Elle a également analysé la situation des jeunes filles en ce qui concerne leur formation et leur choix professionnel. Ce gros mandat a été le travail essentiel de la Commission en 1984. Elle a pu consulter à ce propos tous les milieux concernés : écoles, orienteurs professionnels, inspectrices scolaires des travaux manuels, rapport des directeurs de l'instruction publique de Suisse romande, etc.

Le rapport élaboré a été déposé sur le bureau du directeur de l'instruction publique le 20 janvier. Il fait état des dernières discriminations existantes et formule quelques propositions concrètes en vue de leur élimination. La commission espère évidemment que la plus large publicité sera donnée à son rapport afin que le débat soit porté sur la place publique. Mais cela dépend du département concerné.

Mais la Commission n'a pas été consultée à propos de la nouvelle loi fiscale votée en juin 1984. L'inventaire des discriminations de droit dont sont encore victimes les femmes, inventaire exigé par la Confédération, n'a fait l'objet que d'un rapide survol par une juriste de l'Etat qui n'a pas eu le temps nécessaire pour réaliser un catalogue exhaustif... La Commission a pris l'initiative de recevoir des déléguées du groupe Solidarité-femmes qui s'occupe des femmes battues à Fribourg et environ, ainsi que des déléguées du Bureau de la Condition féminine du Jura et de la commission valaisanne.

Travail prudent, à petits pas d'une Commission qui n'est pas ressentie

comme nécessaire par la population et qui n'a que de petits, tout petits moyens. Ainsi elle aurait aimé publier un bulletin sur les questions féminines... Elle n'a pas eu la même chance que la Commission jurassienne.

Pour l'avenir, la commission reste à l'écoute des associations féminines, à la disposition du Conseil d'Etat. Elle compte prendre une part active au débat sur le nouveau droit matrimonial qui va s'instaurer à la suite de la déposition du référendum.

On ne demande pas à une commission des questions féminines de porter la révolution dans les foyers, les administrations, les syndicats ou les partis politiques... ni d'être un alibi... mais quelque chose entre les deux, quelque chose comme un tampon entre les idées trop radicales et les mentalités trop conservatrices. Difficile position. — (bg)

tion des chômeurs de La Chaux-de-Fonds qui a montré l'importance de la solidarité face aux problèmes qui assaillent les chômeurs — notamment ceux dont l'âge dépasse la quarantaine, les « vieux », et les femmes sur un marché où elles se retrouvent souvent sans qualification professionnelle. Mme Scalera a insisté sur l'aide qu'une association telle que celle qu'elle préside peut apporter sur le plan des démarches à entreprendre, du soutien et de la confiance à ne pas perdre, des contacts dans le local de la rue de la Ronde 21 (dont le loyer est payé par la commune de La Chaux-de-Fonds). Le témoignage d'une mère de famille qui élève seule ses enfants, membre de l'association, était à cet égard très précieux.

ENCORE DES ECHEANCES POLITIQUES...

La section des montagnes de l'ADF arrivait, elle, au terme d'un essai de deux ans d'une direction collective. Cette expérience se révèle en tous points positive. Un seul changement : Mme Andrée Cavalieri a demandé à être déchargée de la caisse et c'est Françoise Vuilleumier qui la reprendra. Avec Anne Christinat et Josiane Greub, elles continueront donc à s'occuper les quatre ensemble de l'organisation et de l'administration de la section.

Cette année encore, ce sont les échéances politiques qui ont marqué l'activité de la section : élections communales, apéritif pour l'élection d'Elisabeth Kopp au Conseil fédéral, soutien à l'initiative sur l'assurance-maternité, etc.

L'enquête sur la condition féminine et d'autres actions — comme l'égalité dans la formation scolaire entre garçons et filles — continuent de mobiliser les forces des membres de la section.

Pour tenter de toucher d'autres femmes et de les intéresser aux réunions, le comité propose de déplacer celles-ci du lundi après-midi au 2e mardi de chaque mois, à 20 h. L'essai se poursuivra jusqu'à l'été. Pour ce qui est du reste des projets, c'est toujours l'actualité qui va se charger de les déterminer. L'initiative pour le droit à la vie et le référendum contre le nouveau droit matrimonial réclameront un gros effort de la part de la section, tant ce sont deux échéances d'importance pour hommes et femmes. Quant aux prochaines élections cantonales de ce mois de mars, elles mobilisent déjà, notamment pour faire prendre conscience aux jeunes électeurs et électrices de l'importance de leur vote. — (alg)

LA PREMIERE PRESIDENTE DE TRIBUNAL (BE)

Après les deux premières avocates dans le district de Moutier, le Jura bernois connaît sa première Présidente de Tribunal. Me Cornelia Apolloni, qui fonctionnait jusqu'ici comme greffière au Tribunal du district de Courtelary, assume depuis le 1er janvier la fonction de juge unique dans les affaires pénales en matière de circulation routière et dans les affaires de compétences, de conciliation et de poursuites. Si, dans de nombreuses régions du pays, l'accession d'une femme à un tel poste ne crée plus de surprise, c'est en revanche une première pour la région jurassienne, canton du Jura compris. Souhaitons que Me Apolloni fera des émules... — (mh)

ADF DES MONTAGNES (NE) : A QUATRE CA VA MIEUX

Les assemblées générales sont, certes, le passage obligé de toute société pour faire le bilan de l'activité, mais c'est aussi l'occasion de se retrouver dans une ambiance un peu différente. La section des montagnes de l'Association pour les droits de la femme avait ainsi convié ses membres à entendre le rapport d'activité avant de savourer une fondue et d'enchaîner sur un exposé de Janine Scalera, présidente de l'Associa-

d'un canton à l'autre

ELECTIONS AU CONSEIL D'ETAT (NE) : LA PORTE ETROITE...

Onze candidats pour briguer les cinq sièges du Conseil d'Etat neuchâtelois, cela ne s'était jamais vu ! Les trois grands partis du canton qui se partagent les sièges de l'exécutif (2 socialistes, 2 libéraux, 1 radical) présentent chacun deux candidats, le Parti ouvrier et populaire y vont de leurs deux leurs, dont une femme, et le Parti socialiste ouvrier, de son côté, propose aussi deux femmes au choix populaire ; alors que le 11e candidat est soutenu par l'Union suisse des paysans et les écologistes.

Avec les trois candidates au Conseil d'Etat, Mmes Frédérique Steiger-Béguin (POP), Claire Magnin et Fabienne Chevalley (PSO), il s'agit donc triplement d'une première puisque, jusque là, aucune femme n'avait brigué le siège de conseillère d'Etat. Et même si la répartition des forces en présence ne laisse aucune chance à ces candidates de forcer la porte de l'exécutif cantonal, leur présence dans la discussion pré-électorale et l'inhabituelle affluence à l'élection apporte un intérêt nouveau pour l'enjeu démocratique et l'affrontement des idées à ce niveau. Nul doute aussi que les chiffres danseront quelque peu au soir du 31 mars, à l'issue du premier tour de scrutin... — (alg)



Pourtant, c'est bien d'une pétition des patrouilleuses que le Grand Conseil a été saisi en décembre dernier. L'idée des manteaux ayant fait son chemin, une proposition précise est faite dans ce sens, mais elle est assortie de revendications nettement plus audacieuses : reconnaissance de leur activité comme profession d'utilité publique, vacances payées (au-delà des 8 %), visite médicale annuelle gratuite, primes d'ancienneté, participation de l'Etat à leur caisse-maladie et, en cas d'accident professionnel, 100 % du salaire payé, sans limitation.

Car, entre-temps, un mouvement d'intérêt formé autour de Mme Pilar Ricotti, l'initiatrice de l'idée des manteaux, a abouti à la constitution d'une association. Cette pétition concrétise leur besoin de redéfinir leur statut et d'acquérir un certain nombre d'avantages sociaux, en regard des responsabilités et des risques qu'elles encourrent quotidiennement.

A leur vive déception, le Grand Conseil refuse d'entrer en matière sur le sujet, encouragé d'ailleurs par Guy Fontanet, chef du Département de Justice et Police, qui est d'avis qu'en mettant le doigt dans l'engrenage, les pétitions de ce style vont affluer ! Le tout est donc renvoyé au Conseil d'Etat et les patrouilleuses scolaires attendront.

Cet échec temporaire est significatif des difficultés qu'une petite corporation — exclusivement féminine, de surcroît — peut rencontrer dans l'expression de revendications, certes légitimes, mais dépassant les obligations légales.

En fait, la « visibilité » qu'elles réclament sur les routes, elles ont à la con-

querir également sur le plan politique et administratif par une meilleure connaissance du système et de la stratégie des appuis.

Ce ne sera pas chose facile, si l'on sait qu'à la suite d'une déclaration de la présidente de l'association au journal télévisé, chaque patrouilleuse a reçu l'ordre du département de ne plus s'adresser à la presse sans autorisation. Dans notre cas, cette autorisation leur a d'ailleurs été refusée... Jusqu'où l'intimidation peut-elle mener ? A vous de jouer, Mesdames ! — (mm)

FEU ROUGE POUR LES PATROUILLEUSES SCOLAIRES (GE)

Non, la gentille dame qui aide chaque jour vos enfants à traverser la route près de leur école n'est pas une « petite maman bénévole », comme on l'entend parfois...

C'est une auxiliaire administrative rattachée au Bureau cantonal de la circulation et chargée d'assurer ponctuellement la sécurité des écoliers sur les passages à piétons particulièrement dangereux. Qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il gèle, elles sont aujourd'hui 163 à travailler aux points... chauds de la ville, selon des horaires à la carte et une rétribution de 25,80 francs à l'heure (+ 8 % pour les vacances).

En quinze ans d'activité, les patrouilleuses scolaires n'avaient jamais inquiété l'administration par de quelconque revendications, hormis les propositions répétées et dynamiques de l'une d'entre elles, touchant à l'étude du port d'un manteau « officiel » pour améliorer leur sécurité et leur confort sur les lieux de travail.

8 MARS A GENEVE : POUR TOUS LES GOUTS

De nombreuses activités sont organisées à Genève pour célébrer la journée internationale des femmes et tout spécialement son septante-cinquième anniversaire. Au BIT aura lieu une réunion à laquelle sont conviées toutes les personnes intéressées : après un programme musical on pourra y entendre des témoignages sur la situation des femmes travailleuses dans le monde. Au Palais des Nations, on pourra visiter une exposition d'œuvres d'art par ou sur les femmes, ainsi qu'une exposition de livres. D'autres organisations présenteront aussi des expositions : le HCR, l'UIT, l'OMPI avec « Les Femmes inventeurs », etc.

Le jeudi 7 mars, à l'OMS se tiendra une table ronde sur le thème : « Le sexe est-il important ?

d'un canton à l'autre

Les 6, 7 et 8 mars, une conférence sur « Les femmes et la paix » est organisée au Palais des Nations par un groupe d'organisations non gouvernementales dont « Femmes pour la paix ». Elle a pour but de permettre aux femmes de différents pays d'échanger leurs expériences concrètes de travail pour la paix, de préparer des stratégies qui pourront être présentées au Forum de Nairobi, d'étudier les contribution des Nations Unies à la paix, etc. Dans le cadre de cette conférence, les participantes assisteront à une session de la Conférence sur le Désarmement.

Le 8 mars « Femmes pour la paix » (Suisse) présentera aux autorités des Nations Unis une cargaison de cartes postales leur demandant d'agir plus pour la paix. Le camp des femmes pour la paix réouvrira les portes de sa caravane installée dans un parking sur la Place des Nations. — (ogl)

Pour tous renseignements, téléphonez à Raymonde Martineau, 022/34 50 11, int. 2127.

Pour la conférence « Les Femmes et la Paix », s'informer auprès de WILPF, tél. 022/33 61 75 et 34 62 39.

LE CONSEIL D'ETAT DIT NON AUX PROSTITUEES (GE)

Actuellement, les prostituées genevoises doivent normalement avoir cessé depuis 3 ans d'exercer leur métier pour obtenir un certificat de bonne vie et mœurs (CBVM). Or, de nombreux employeurs exigent ce certificat qui est, obligatoire pour ouvrir un commerce ou obtenir un certificat de capacité ou de maîtrise. En mai 1982, l'association Aspasie déposait devant le Grand Conseil une pétition demandant que les prostituées puissent recevoir un CBVM au plus tard au moment où elles souhaitent se recycler. La Commission des pétitions du Grand Conseil a estimé qu'un délai d'attente d'une année était raisonnable et a proposé au Conseil d'Etat de modifier l'article de la loi qui permet des dispenses : il ne faudrait plus exiger une conduite « particulièrement méritoire ». Or, le Conseil d'Etat a dit non. Dans son optique, le CBVM perdrat sa valeur si l'autorité le délivrait à des personnes dont « l'honorabilité devait, dans un passé relativement récent, être déniée avec certitude ». Car, une prostituée ne saurait être honorable pour des « raisons qui tiennent essentiellement au caractère de cette personne, à sa mentalité, voire à son psychisme » !

Pour refuser le préavis de la Commission des pétitions, le Conseil d'Etat a invoqué un récent arrêt du Tribunal administratif qui a reconnu à une personne reconverte le droit d'avoir son CBVM avant les 3 ans fatidiques. Mais ce cas prétexte, cette unique jurisprudence dont l'officier de police devrait dorénavant s'inspirer pour appliquer plus souplement la notion de conduite particulièrement méritoire, ne donne aucun critère clair d'appreciation. Il s'agissait en l'occurrence d'une femme qui avait quitté le métier après 18 ans de prostitution, s'était mariée et, ayant travaillé seize mois comme serveuse, avait besoin du CBVM pour tenir le café de son mari.

L'Association Aspasie attend désormais la réaction du Grand Conseil. Pour sa part, elle réaffirme que la prostitution est une activité légale, qu'à sa base il y a un contrat entre deux personnes majeures et consentantes, que le nombre de clients est un multiple du nombre de prostituées, que l'on n'a pas à condamner les péripatéticiennes tout en ignorant leur clientèle. La société devrait aussi s'interroger sur les raisons qui amènent les femmes à se prostituer. — (asg)

... et le samedi matin,

nos agences de Bellevue, de Carouge, des Eaux-Vives, de Florissant, du Grand-Saconnex, de Lancy, de Meyrin, de Moillesulaz, d'Onex, de Plainpalais, de la Servette, de Vernier et de Vésenaz sont à votre disposition.

Banque hypothécaire du canton de Genève
2, place du Molard, 1211 Genève 3, tél. 022 280011

Votre banque cantonale

BCG

d'un canton à l'autre

CENTRE « FEMMES ET SANTE » A BOUDRY : LE SECOND SOUFFLE

Après le creux de la vague, le Centre « Femmes et Santé » de Boudry semble bel et bien retrouver son second souffle. Les activités organisées l'automne dernier ont été si bien accueillies qu'il a été décidé de reprendre certains thèmes (réflexologie, massages...) pour les offrir à de nouveaux groupes et de poursuivre une sorte de maintenance, ce printemps, avec celles qui avaient suivi la première série de séances. Deux soirées d'auto-examen auront également lieu en mars (12 et 19 mars) alors qu'en février un groupe de discussion autour de la sexualité a réuni une dizaine de personnes.

Par ailleurs, la permanence est de nouveau assurée tous les mardis après-midi, de 14 h. 30 à 18 h., et le 3e mardi du mois s'adresse plus spécialement aux femmes enceintes et aux jeunes mères.

Pour obtenir le programme, Centre « Femmes et Santé », Pré-Landry 15, 2017 Boudry (tél. 038/42 46 91). — (alg)

AI : SAVOIR ET REAGIR

Voulez-vous marquer de façon tangible votre solidarité à l'égard d'autres femmes en cette journée du 8 mars ? Alors, c'est tout le poids de votre signature que le réseau d'Amnesty International « Actions urgentes Femmes » vous engage à jeter dans son inlassable combat pour le respect des droits de la personne humaine.

Une signature que vous pourrez apposer sur plusieurs pétitions demandant la libération de femmes adoptées par les groupes AI de Suisse et qui circuleront dans son stand d'information de la place du Molard.

Originaires, entre autres, de pays aussi divers que la Russie, le Paraguay ou l'Ethiopie, ces femmes sont retenues prisonnières dans les mailles du même filet de l'injustice et de l'arbitraire. Pour avoir été fidèles à leurs convictions religieuses, participé à des activités syndicales non violentes ou, simplement, appartenus à la famille d'un empereur déchu, elles sont privées d'existence sociale, humiliées, torturées même.

Amnesty International vous demande de les sauver de l'oubli : car si la liberté d'expression est un droit universel, elle implique une responsabilité universelle au niveau individuel et collectif. — (mm)

Stand AI — Place du Molard, Genève, 8 mars, toute la journée.

AGENDA

QU'EST-CE QUE LE CODE EAN ?

Tel est le titre de l'exposé qui suivra la partie statutaire de l'Assemblée générale annuelle de la section vaudoise de la Fédération romande des consommatrices, le jeudi 28 mars, à 14 h. 15, à la Maison de la Femme (Eglantine 6, 1006 Lausanne).

RENDEZ-VOUS TESSINOIS

La Federazione Ticinese di Società Femminili nous communique son programme pour les trois prochains mois :

27 mars, à 14 h. 30 : après-midi d'information sur les accidents domestiques, avec projection de film et collation.

22 avril, à 20 h. 15 : comité cantonal.

13 mai, en soirée : assemblée des déléguées, suivie d'une séance d'information sur l'assurance-maladie, avec la participation de M. Rossano Brevini, conseiller d'Etat, chef du Département des œuvres sociales.

Pour tous renseignements, s'adresser à la présidente, Mme Carla Bossi-Caroni, boîte postale 57, 6903 Lugano, tél. 091/56 27 94.

FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE POUR LES FEMMES

Organisé par des femmes hollandaises, il aura lieu pendant deux jours cet automne aux Pays-Bas. Toutes les musiciennes sont invitées à y participer. Renseignements : Festival de Musique pour les Femmes, Département Twente, Jupiterstraat 25, 7557 La Hengelo (OV), Pays-Bas, tél. 074/77 29 59.

NON-VIOLENCE

Des sessions sur différents thèmes sont organisées par le Collectif romand d'action non violente. La prochaine aura lieu les 22-24 mars, et portera sur : « Evangile et non-violence ». Pour recevoir le programme complet pour les prochains mois, s'adresser au Centre Martin Luther King, av. de Béthusy 56, 1012 Lausanne, tél. 021/32 27 27.

LYCEUM-CLUB (NE)

Fausset-Brayes 3

Dimanche 10 mars, 17 h. 30 : Troisième concert du dimanche. Verena Boss hart, flûtiste et Sébastien Risler, pianiste. Bach, Huber, Messiaen, Mozart et Schubert.

Dimanche 24 mars, à 17 h. 30 : Quatrième concert du dimanche. Yves Savary, violoncelliste et Bettina Sutter, pianiste. Bach, Schubert, Brahms.

LYCEUM-CLUB (VD)

15, rue de Bourg
1003 Lausanne

Vendredi 1er mars à 17 h. : La jeune écrivaine et journaliste genevoise Laurence Chauvy nous parle de son livre « Anorexie ». Lecture par Isabelle Chavanel, comédienne. Signatures. Entrée 3 francs.

Mardi 5 mars de 20 à 22 h. : Atelier littéraire en compagnie de Francine-Charlotte Gehri et Simone Cuendet.

Vendredi 8 mars à 17 h. : Récital d'Aline Demierre, piano, qui marquera le troisième centenaire de leur naissance en jouant des œuvres de G.F. Haendel, J.S. Bach et D. Scarlatti. Entrée 5 francs.

Vendredi 15 mars à 17 h. : Conférence de Fabien Loi-Zedda, professeur : « Aspect méconnu de la vie féminine dans l'Antiquité romaine » (d'après une fresque de Pompei). Entrée 3 francs.

Vendredi 22 mars à 17 h. : Le grand poète genevois, Jean-Georges Lossier dans « Le poète et son personnage ». Entrée 3 francs.

Vendredi 29 mars à 17 h. : Gabrielle Faure, du Lyceum de Lausanne, présente son dernier livre : « La Source dans les sables ». Signatures. Entrée 3 francs.

OU EN SONT LES FEMMES AU NICARAGUA ?

Que leur a apporté la révolution ? Quels obstacles leur restent-ils à surmonter ?

Si ces questions vous intéressent, venez en discuter avec deux femmes nicaraguayennes :

Maria Lourdes, avocate et Vilma Castillo, psychologue, toutes deux membres de l'AMNLAE (Association des femmes du Nicaragua).

Le jeudi 14 mars, dès 19 h. au Centre de loisirs des Asters, 45 rue Schaub (il y aura à manger et à boire).

Organisation : Groupe de femmes pour le soutien de l'Oficina Legal de la Mujer.

Le vendredi 15 mars, à 20 h. à la maison de Quartier de la Jonction, 18 avenue Sainte-Clotilde.

Table ronde avec ces mêmes représentantes plus d'autres personnalités, sous le thème :

La femme dans le contexte nicaraguayen actuel

Organisation : Association de solidarité avec le Nicaragua et El Salvador.